



Accueil syndical : ☎ 07 87 05 00 59
04 97 06 44 01

✉ : syndicatdes territoriaux.sniat@gmail.com

SYNDICAT NATIONAL INDEPENDANT DES AGENTS TERRITORIAUX Siège : Le Val des Chênes - 208 Chmide Maraval 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

BULLETIN D'ADHÉSION - ANNÉE 2018

PREMIÈRE ADHÉSION

Année pleine : **60 €** quelque soit la catégorie - 2ème semestre 2018 à compter du 1 juillet 2018 : **39 €**

RENOUELEMENT D'ADHÉSION (NE REMPLIR QUE LES NOUVELLES DONNÉES)

Cat. A : **120 €** Cat. B : **84 €** Cat. C : **60 €** Retraité toute catégorie: **60 €**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : ... / ... / Téléphone (pour les appels syndicaux) : Ou

Adresse Email pour les appels syndicaux) : @

Situation Administrative : Titulaire Stagiaire Vacataire

Contractuel Détaché : employeur d'origine.....

Filière : Administrative Technique Sanitaire et Social Culturelle Sportive Animation

Autre

Catégorie : A (ou assimilé) B C Retraité : en quelle année

Grade : Fonction :

Collectivité Employeur : Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

JE DÉCLARE VOULOIR

- Adhérer au SNIAT pour l'année 2018
- Renouveler mon adhésion au SNIAT pour l'année 2018
- Recevoir tous les communiqués et informations émanant du SNIAT à l'adresse email indiquée ci-dessus

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Montant du règlement : 120 € 84 € 60 € 39 €

Par chèque (à joindre avec le bulletin d'adhésion, à l'ordre du SNIAT, à l'adresse : Jean-Pierre KLINHOLFF, Président du SNIAT, Le Val des Chênes - 208 chemin de Maraval - 83600 Les Adrets de l'Estérel)

Règlement en une seule fois Règlement en plusieurs fois (4 maximum)

Ou

Par prélèvement mensuel sur dix mois (février à novembre) **Remplir la demande de prélèvement jointe au présent bulletin d'adhésion**

Fait à, le ... / ... /

Signature :

La cotisation déductible des impôts à hauteur de 66% comprend :

- ☞ Un accueil personnalisé, des renseignements statutaires et juridiques;
- ☞ Une protection juridique couvrant le contexte des activités professionnelles et syndicales après un délai de carence institutionnel de 6 mois;
- ☞ Le libre accès au site Internet du SNIAT : www.territoriauxsniat.fr.

En application des articles 29 et suivants de la Loi du 6 janvier 1976 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en contactant directement le SNIAT.